

**PREMIÈRE SÉANCE DU
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

LE 1^{er} DÉCEMBRE 2003

Soixante-sixième réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 1^e jour de décembre 2003 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Michel Aerts, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Claudette Cardinal-Thibodeau, Huguette Cardinal, Josiane Fabry, Magda Farès, Erminia Merlo, Luc Mercier, Suzanne Méthé, Claude Monty, Johane Ouellette-Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Denis Roy, Micheline Sauvé, Lise Soutière et Lynda Tessier.

Mesdames les commissaires-parents : Johane Corbin et Manon Côté

Autres présences : Monsieur Pierre Buisson, directeur général;
Monsieur Jean-Pierre Fontaine, directeur général adjoint;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général;
Madame Danielle Beaumont, directrice du Service des ressources humaines;
Monsieur Fernand Croisetière, directeur du Service de l'enseignement – Éducation des adultes et Formation professionnelle;
Madame Denise Girard, directrice du Service des ressources matérielles;
Monsieur François Lafortune, directeur du Service de l'enseignement aux jeunes;
Monsieur Jean-Pierre Parent, directeur du Service des technologies de l'information;
Monsieur Robert Vigneault, directeur du Service des ressources financières.

Absence : Monsieur le commissaire : Réjean Bessette

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Pierre Buisson, directeur général, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun des commissaires ainsi qu'aux commissaires représentants du Comité de parents.

02. CONSIGNATION DU DÉPÔT DES SERMENTS RECUS PAR LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

En conformité avec l'article 164 de la Loi sur les élections scolaires, madame Ghislaine Chartier, présidente d'élection procède à l'assermentation des vingt commissaires élus et présents. Ces derniers prêtent serment de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

Une entrée de la prestation de ces serments est déposée dans le livre des délibérations de la Commission scolaire.

Une entrée de la prestation du serment de monsieur Réjean Bessette, commissaire sera déposée sous peu au livre des délibérations de la Commission scolaire.

03. CONSIGNATION DU DÉPÔT DES SERMENTS DES COMMISSAIRES-PARENTS RECUS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

En conformité avec l'article 145 de la Loi sur l'instruction publique, monsieur Pierre Buisson, directeur général procède à l'assermentation des deux commissaires-parents. Ces derniers prêtent serment de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

Une entrée de la prestation de ces serments est déposée dans le livre des délibérations de la Commission scolaire.

04. PRÉSENTATION DES MEMBRES

Monsieur Pierre Buisson invite chaque membre du Conseil des commissaires à se présenter en indiquant la circonscription électorale qu'il représente.

05. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT POUR LA SÉANCE EN COURS

Considérant l'article 156 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que jusqu'à la nomination du président du Conseil des commissaires, les séances sont présidées par l'un des commissaires désignés à cette fin;

HR 03.12.01
001

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Que monsieur Luc Mercier agisse à titre de président d'assemblée de la présente séance jusqu'à la nomination du président du Conseil des commissaires de la commission scolaire des Hautes-Rivières.

Adopté unanimement.

06. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 03.12.01
002

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajouter les points suivants :

17.1 Souhais de prompt rétablissement;

17.2 Photocopieurs;

17.3 Remerciements et félicitations.

Adopté unanimement.

07. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au Conseil des commissaires.

08. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 OCTOBRE 2003 (document 03.12.01-07)

HR 03.12.01
003

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2003 avec la correction suivante :

À la résolution HR 03.10.14-012, 2^e ligne, supprimer le deuxième «en administration».

Adopté unanimement.

Monsieur Pierre Buisson, directeur général, informe les membres du Conseil des commissaires des actes posés en suivi à la réunion du 14 octobre 2003.

09. DÉNONCIATION D'INTÉRÊT EN VERTU DE L'ARTICLE 175.4 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Monsieur Mario Champagne, secrétaire général informe les membres du Conseil des commissaires qu'en vertu de l'article 175.4 de la Loi sur l'instruction publique tout membre du Conseil des commissaires qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Commission scolaire des Hautes-Rivières doit le dénoncer par écrit au directeur général de la Commission scolaire.

Des formulaires à cet effet ont été remis à chacun des commissaires et s'il y a lieu, ils devront les faire parvenir au secrétariat général de la Commission scolaire dès que le commissaire est placé dans une situation de conflit d'intérêt.

10. RÈGLES ET PROCÉDURES DE NOMINATION

Monsieur Mario Champagne, secrétaire général explique le déroulement des nominations par processus électoral.

10.1 PROCÉDURE D'ÉLECTION

Pour chaque poste, le président d'élection ouvrira la période de mise en candidature.

Aucune proposition ne requiera un appuieur.

Lorsque la fin des mises en candidature sera proposée, le président d'élection demandera dans l'ordre inverse des propositions si chaque candidat accepte la proposition.

Si un seul candidat accepte, il sera élu par acclamation.

S'il y a deux candidats en lice, il y aura vote secret.

S'il y a plus de deux candidats en lice, il y aura alors deux scrutins :

- premièrement, nous procéderons à un vote secret pour tous les candidats en lice;
- deuxièmement, il y aura un 2^e vote secret entre les deux candidats qui auront obtenu le plus de votes.

Le candidat ayant alors récolté la majorité des votes sera considéré élu au poste convoité. Dans le cas d'égalité, nous devons faire un deuxième tour de scrutin pour déterminer le vainqueur.

Les bulletins de votes devront être détruits à la fin de la procédure d'élection.

Par la suite, tel que prévu à la Loi sur l'instruction publique, une résolution devra être prise par le Conseil des commissaires afin de confirmer chacune des personnes à leur poste respectif.

HR 03.12.01
004

Il est proposé par monsieur François Blais :

D'adopter la procédure d'élection telle que décrite.

Adopté unanimement.

10.2 NOMINATION DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Monsieur Luc Mercier, président de la séance, demande des propositions pour la nomination du président d'élection.

Monsieur François Blais propose monsieur Pierre Boudreau.
Madame Micheline Sauvé propose monsieur Mario Champagne.
Monsieur Pierre Boudreau propose monsieur Jean-Pierre Fontaine.

Le président de la présente séance demande dans l'ordre inverse des propositions si chaque candidat accepte la proposition.

Monsieur Jean-Pierre Fontaine décline la proposition.
Monsieur Mario Champagne décline la proposition.
Monsieur Pierre Boudreau décline la proposition.

En conséquence, monsieur Luc Mercier, président, demande de nouveau des propositions pour la nomination du président d'élection.

Madame Andrée Bouchard propose monsieur Jean-Pierre Parent.
Monsieur Denis Roy propose madame Nicole Mongeon.
Madame Sylvie Rousselle propose monsieur Pierre Buisson.

Monsieur Luc Mercier demande dans l'ordre inverse des propositions si chaque candidat accepte la proposition.

Monsieur Pierre Buisson accepte la proposition.
Madame Nicole Mongeon décline la proposition.
Monsieur Jean-Pierre Parent décline la proposition.

HR 03.12.01
005

Il est donc proposé par madame Sylvie Rousselle :

Que monsieur Pierre Buisson soit nommé président d'élection.

Adopté unanimement.

10.3 NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

Le président d'élection, monsieur Pierre Buisson demande des propositions pour la nomination d'un secrétaire d'élection.

Madame Micheline Sauvé propose monsieur Mario Champagne.

Monsieur Mario Champagne accepte la proposition.

HR 03.12.01
006

Il est donc proposé par madame Micheline Sauvé :

Que monsieur Mario Champagne soit nommé secrétaire d'élection.

Adopté unanimement.

10.4 NOMINATION DE DEUX SCRUTATEURS

Le président d'élection, monsieur Pierre Buisson demande des propositions pour la nomination de deux scrutateurs.

Monsieur Pierre Boudreau propose monsieur Jean-Pierre Fontaine.

Madame Lynda Tessier propose monsieur Fernand Croisetière.

Le président d'élection demande dans l'ordre inverse des propositions si chaque candidat accepte la proposition.

Monsieur Fernand Croisetière accepte la proposition.

Monsieur Jean-Pierre Fontaine accepte la proposition.

HR 03.12.01
007

Il est donc proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que monsieur Jean-Pierre Fontaine soit nommé scrutateur.

Adopté unanimement.

HR 03.12.01
008

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que monsieur Fernand Croisetière soit nommé scrutateur.

Adopté unanimement.

11. NOMINATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES COMMISSAIRES :

11.1 MISE EN CANDIDATURE

Monsieur Pierre Buisson, président d'élection, ouvre la période de mise en candidature pour l'élection du président du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Madame Monique Brière propose madame Andrée Bouchard.

HR 03.12.01
009

11.2 CLÔTURE DE LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que la période de mise en candidature soit close.

Adopté unanimement.

Le président d'élection demande à madame Andrée Bouchard si elle accepte cette proposition.

Madame Andrée Bouchard accepte la proposition.

11.3 PRÉSENTATION DES CANDIDATS

Étant donné qu'il n'y a qu'une personne mise en nomination à la présidence de la Commission scolaire, il n'y a pas de présentation des candidats. Toutefois, madame Bouchard profite de l'occasion pour remercier ses collègues de la confiance témoignée à son égard.

11.4 SCRUTIN ET DÉCOMPTE

Aucun scrutin et décompte ne sont tenus.

11.5 NOMINATION

Considérant que madame Andrée Bouchard a été proposée au poste de présidente du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et ce, suite au processus d'élection tel que ci-haut décrit et qu'elle a accepté cette proposition;

Considérant l'article 155 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Conseil des commissaires nomme, parmi ses membres, le président de la Commission scolaire;

HR 03.12.01
010

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que madame Andrée Bouchard soit nommée présidente de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Adopté unanimement.

12. NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DES COMMISSAIRES :

12.1 MISE EN CANDIDATURE

Monsieur Pierre Buisson, président d'élection ouvre la période de mise en candidature pour l'élection du vice-président du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Monsieur Luc Mercier propose madame Micheline Sauvé.

HR 03.12.01
011

12.2 CLÔTURE DE LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que la période de mise en candidature soit close.

Adopté unanimement.

Le président d'élection demande à madame Micheline Sauvé si elle accepte la proposition.

Madame Micheline Sauvé accepte la proposition.

12.3 PRÉSENTATION DES CANDIDATS

Étant donné qu'il n'y a qu'une personne de mise en nomination à la vice-présidence de la Commission scolaire, il n'y a pas de présentation des candidats. Toutefois, madame Sauvé profite également de l'occasion pour remercier ses collègues de la confiance témoignée et assure son soutien à madame Andrée Bouchard, présidente du Conseil des commissaires.

12.4 SCRUTIN ET DÉCOMPTE

Aucun scrutin et décompte ne sont tenus.

12.5 NOMINATION

Considérant que madame Micheline Sauvé a été proposée au poste de vice-présidente du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et ce, suite au processus d'élection tel que ci-haut décrit et qu'elle a accepté cette proposition;

Considérant l'article 155 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Conseil des commissaires nomme, parmi ses membres, le vice-président de la Commission scolaire;

HR 03.12.01
012

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que madame Micheline Sauvé soit nommée vice-présidente de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Adopté unanimement.

13. DÉLÉGUÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

Monsieur Mario Champagne informe les membres du Conseil des commissaires que la représentation de notre Commission scolaire au Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec est assumée d'office par la présidente du Conseil des commissaires, conformément à leurs règlements généraux, à moins que cette personne ne puisse remplir cette fonction.

Après vérification auprès de madame Andrée Bouchard, cette dernière accepte d'agir

à titre de représentante de la Commission scolaire des Hautes-Rivières au Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

14. NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

Considérant que les règlements généraux de la Fédération des commissions scolaires du Québec prévoient que le Conseil des commissaires nomme un substitut au représentant de notre Commission scolaire au Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

HR 03.12.01
013

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que madame Micheline Sauvé soit nommée substitut de la présidente, au Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Adopté unanimement.

15. AUTORISATION DE SIGNATURES DES DOCUMENTS ET DES EFFETS BANCAIRES (document SG 03.12.01-15)

HR 03.12.01
014

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que pour la période prescrite par la Loi sur l'instruction publique, en regard de la durée du mandat de la présidence et de la vice-présidence du Conseil des commissaires, le président ou en son absence le vice-président avec le directeur général ou en son absence le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tous contrats, ententes, chèques ou documents requis au bon fonctionnement de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Toutefois, nonobstant ce qui est prévu ci-dessus, autoriser le directeur du Service des ressources financières ou en son absence le directeur adjoint du Service des ressources financières à signer tous documents relatifs aux opérations bancaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

De plus, en conformité avec l'article 173 de la Loi sur l'instruction publique, permettre au directeur général adjoint d'apposer sa signature au moyen d'une griffe ou remplacée par un fac-similé gravé, lithographié ou imprimé.

16. COMMISSAIRES-PARENTS

Madame Johane Corbin informe les membres du Conseil des commissaires que monsieur Pierre Corriveau, vice-président du Comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières a été élu à la présidence de l'Association des comités de parents de la Montérégie pour la prochaine année.

17. AUTRES SUJETS

17.1 SOUHAITS DE PROMPT RÉTABLISSEMENT

HR 03.12.01
015

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que des souhaits de prompt rétablissement soit adressés à monsieur Gilles Deland, directeur adjoint à l'école Dr-Alexis-Bouthillier et de mentionner aux membres de sa famille que le Conseil des commissaires a une pensée toute particulière pour eux.

Adopté unanimement.

17.2 PHOTOCOPIEURS

Monsieur Pierre Buisson ayant mentionné lors du suivi du procès-verbal du 14 octobre 2003 que le renouvellement des photocopieurs fera l'objet d'un point spécifique au prochain Conseil des commissaires, monsieur François Blais accepte que ce point soit traité à la prochaine séance.

17.3 REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

HR 03.12.01
016

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Que des félicitations soient adressées à madame Nathalie Ethier, enseignante en arts à la Polyvalente Marcel-Landry pour le prix Essor qui lui a été décerné par la Ministre de la Culture et des Communications. Cette distinction vise à récompenser les efforts des enseignants qui élaborent, avec leurs élèves, des projets créatifs et artistiques au cours de l'année.

Adopté unanimement.

HR 03.12.01
017

Modifiée par :
HR 03.12.08-002

Il est proposé par monsieur Denis Roy :

Que des félicitations soient adressées à toute l'équipe de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur qui a participé à la Rencontre des Arts de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, ce fut un grand succès.

Adopté unanimement.

HR 03.12.01
018

Il est proposé par monsieur Denis Roy :

Que des félicitations soient adressées à l'équipe de l'École professionnelle de métiers pour la tenue de leur activité «Portes ouvertes», les 30 novembre et 1^{er} décembre dernier. Ce fut bien apprécié.

Adopté unanimement.

HR 03.12.01
019

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que des félicitations soient adressées à Marilaine Savard et Charles Thibodeau, élèves de l'école Pointe-Olivier pour leur performance lors de la tenue du cross-country scolaire. Monsieur Thibodeau a remporté la médaille d'or. De plus, que des

remerciements soient transmis à monsieur Ange-Émile Viens, leur enseignant en éducation physique, pour son dévouement auprès de ses élèves.

Adopté unanimement.

HR 03.12.01
020

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que des félicitations soient adressées aux membres de l'équipe de football juvénile «Les Castors» de l'école secondaire Mgr-Euclide-Théberge pour leur très bonne performance ainsi qu'à chacun des membres de l'équipe cadette qui, elle aussi, a causé une belle surprise cette année. De plus, que des remerciements soient adressés à monsieur Serge Leduc ainsi qu'à son équipe d'entraîneurs pour leur implication auprès des élèves.

Adopté unanimement.

HR 03.12.01
021

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau:

Que des félicitations soient adressées aux membres de l'équipe de football «Les Patriotes» des écoles secondaires Dr-Alexis-Bouthillier et Félix-Gabriel-Marchand qui ont terminé premier au classement de leur catégorie et pour leur victoire à la finale contre l'équipe de l'école secondaire Jean-Jacques Bertrand.

Adopté unanimement.

HR 03.12.01
022

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que des félicitations soient adressées aux membres de l'équipe de football «Les Obélix» de la polyvalente Armand-Racicot pour leur performance lors de la finale régionale du football juvénile AA.

Adopté unanimement.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 03.12.01
023

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL